



Hocine Necib, ministre des Ressources en eau

**Mobilisation, gestion et préservation de l'eau**

# Une vision intégrée et systémique

Dans le domaine de la mobilisation et de la distribution de l'eau potable, d'épuration des eaux usées, du dessalement de l'eau de mer, de la protection des ressources, les efforts entrepris, par l'Algérie, durant la dernière décennie, ont permis d'enregistrer des améliorations remarquables. Tous les efforts engagés, tant sur le plan des investissements, que sur le plan institutionnel et organisationnel s'articulaient autour du développement de cette ressource. Ce qui a permis à l'Algérie d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) fixés par les Nations unies en matière d'approvisionnement en eau potable et de raccordement aux réseaux d'assainissement.

Par Yahia MAOUCHI



© El-Djazair.com. photo par Nacef Ghazi

**N**ul n'ignore que l'eau est un enjeu majeur pour toute la planète, que les ressources deviennent rares et fragiles et qu'il est désormais vital de promouvoir toutes les initiatives en termes de stratégie et de politique de développement. Ainsi en Algérie, les ressources en eau limitées, vulnérables et inégalement réparties, subissent depuis plus de deux décennies les effets néfastes de la sécheresse et de la pollution. L'accroissement brutal des besoins, les retards enregistrés, par moments, dans les programmes de mobilisation et de transfert et l'absence, à une certaine époque, d'outils de planification et de gestion, ont généré des situations de déficit chronique qui se sont répercutées de façon négative sur le développement socio-économique du pays. Face à cette situation, et afin de relever les défis que posent les problèmes de l'eau en Algérie, les pouvoirs publics ont, à partir des années 2000, érigée la question de l'eau en priorité de premier ordre pour mettre un terme à la situation de déficit

chronique et de restriction dans la distribution d'eau. Une politique qui s'est traduite par une forte impulsion de l'intervention de l'État pour développer l'infrastructure hydraulique dans le cadre des programmes d'investissements

pluriannuels. L'objectif était de garantir l'accès à l'eau et d'améliorer la qualité de service à travers la réhabilitation et la modernisation de la gestion des systèmes d'alimentation en eau potable. A cet effet, des réformes institutionnelles pour



doter le secteur de l'eau d'un cadre juridique rénové et d'instruments organisationnels ont été adaptées, en vue de créer les conditions d'une bonne gouvernance. Mieux encore, le secteur, qui a bénéficié de 1.500 milliards de dinars dans le cadre du plan quinquennal 2015-2019, a permis de grandes opportunités d'affaires et de partenariats aux entreprises nationales et étrangères en matière de transfert d'expertise, d'ingénierie des projets et la réalisation des travaux ainsi que la fourniture d'équipements. Procédant à l'inauguration de la 14e édition du Salon international des équipements, des technologies et des services de l'eau, SIEE Pollutec, Hocine Necib, ministre des Ressources en eau, s'est félicité de la forte présence des opérateurs algériens dont certains réalisent des stations de dessalement intégrés à hauteur de 70%, un acquis appréciable pour le pays. Le ministre a exhorté également les entreprises algériennes à intensifier les investissements pour la réalisation d'unités de fabrication d'équipements destinées à l'épuration des eaux usées, soulignant que ce domaine est très prometteur compte tenu des importants besoins au niveau des zones industrielles. Il a précisé également que les entreprises nationales sont prioritaires en ce qui concerne l'octroi des marchés du secteur, soulignant à ce propos que

© El-Djazair.com. photo par Nacef Ghazi



les études de réalisation de deux grands transferts, dont la longueur dépasse les 1200 km, ont été confiées à des bureaux d'études algériens. Une première, puisque tous les grands transferts ont été réalisés par des bureaux d'études étrangers. Par

ailleurs, l'Etat a lancé un plan de charge d'un montant de 280 milliards de dinars pour le développement du secteur des ressources en eau durant l'année 2018, a indiqué Hocine Necib, ministre des Ressources en eau. Ce plan de charge comprend un programme neuf d'un montant de 160 milliards de dinars, la levée du gel d'opérations consacrées à l'assainissement de l'ordre de 84 milliards de dinars et un programme de réajustement, a-t-il expliqué sur les ondes de la Radio nationale. Il s'agit à la fois de l'amélioration de la distribution de l'eau potable, de la mobilisation des ressources conventionnelles et non conventionnelles (dessalement de l'eau de mer), de l'assainissement et de l'hydraulique agricole (eaux épurées). En effet, dans un contexte de croissance de la population, d'urbanisation, de hausse des températures, d'industrialisation accrue et de développement du secteur agricole, les pouvoirs publics comptent poursuivre les projets de développement des infrastructures hydrauliques du pays. C'est ainsi que 80 sites supplémentaires ont

**Vingt trois (23)** stations de déminéralisation d'une capacité de traitement de 254.000 m<sup>3</sup>/j, pour l'amélioration de la qualité de l'eau d'une population de 665.000 Habitants





© El-Djazair.com. photo par Nacef Ghazi

été recensés pour la réalisation de nouveaux barrages, et 30 d'entre eux ont fait l'objet d'études de faisabilité. Le gouvernement entend faire passer à 139 le nombre total de barrages en Algérie d'ici 2030, et ce faisant, atteindre une capacité de stockage de près de 12 milliards de mètres cubes sur l'ensemble du pays.

## Une référence en matière de dessalement

Le secteur des ressources en eau a connu ces dernières années un développement conséquent en matière d'infrastructures hydrauliques, ce qui a permis, d'une part, d'augmenter les capacités de mobilisation des

ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles et d'autre part, de sécuriser l'offre en eau du pays. Ces résultats ont pu être atteints grâce aux importants investissements consentis par les pouvoirs publics et qui se sont traduits par une amélioration sensible du service fourni aux usagers. Ainsi, aux côtés des efforts consentis pour mobiliser au maximum la ressource avec les 80 barrages réalisés, 5 livrés récemment et autant en cours de réalisation, sans omettre ceux à l'étude, ce même volet se taille la part du lion dans les projets du ministère. Ainsi, au-delà des infrastructures réalisées pour mobiliser les eaux superficielles (8,6 milliards de m<sup>3</sup> mobilisés et transférés sur 127 000 km de réseau) les eaux souterraines sont aussi concernées avec un débit mobilisé de 66 000 l/s soit 5,7 millions m<sup>3</sup>/j, à travers la réalisation de 4 603 forages. Il y a lieu, également, de souligner que le dessalement occupe une place prépondérante dans le plan d'action tracé par Hocine Necib.

Rappelons que le recours au procédé de dessalement d'eau de mer a été dicté par le phénomène cyclique de la sécheresse auquel est exposée l'Algérie, ce qui a mené, dès le début des années 2000, à l'engagement d'un programme d'urgence pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la zone côtière. « L'Algérie est parmi les plus grand pays ayant recours au dessalement, en réalisant 14 stations dont 3 sont en cours de réalisation (Alger, El Taref, et Béjaïa). Avec la réalisation de ces dernières, l'eau potable obtenue par le dessalement va dépasser les 25% de l'offre globale, contre 17% actuellement », s'est réjoui le ministre. Outre la réalisation de sept grands systèmes structurants d'une capacité de 2,9 millions m<sup>3</sup>/j pour 15 millions d'habitants. Mieux encore, le linéaire des réseaux est passé de 50.000 km à 127.000 km, la capacité de production d'eau de 1,6 à 3,6 milliards de m<sup>3</sup>/an, la capacité de stockage et de régulation de la distribution de 4 millions à 8,3 millions de m<sup>3</sup>, la capacité de traitement des eaux mobilisées par barrages à plus de 5 millions de m<sup>3</sup>/j avec une centaine de stations en service, le taux moyen de raccordement de 78% à 98%. Ce taux avoisine les 100 % en milieu urbain.



## Vingt-trois stations de déminéralisation pour le Sud

Pour les villes du Sud et des Hauts-Plateaux, dans le souci de fournir une eau de qualité, l'accent a été mis sur l'installation de 23 stations de déminéralisation d'eaux saumâtres d'une capacité globale de 254 000 m<sup>3</sup>/j, destinées à l'alimentation en eau potable d'une population de 665 000 habitants localisés dans les wilayas de Tlemcen, Khenchela, Souk-Ahras, Illizi, Ouargla, El-Oued, Béchar, Oran, Tamanrasset, Biskra et Tindouf. S'ajouteront 4 autres stations de déminéralisation en cours de réalisation à El-Oued et Illizi. D'une capacité de 53 500 m<sup>3</sup>/j, elles permettront l'alimentation d'une population de 235 000 habitants pour un investissement de 6,15 milliards de dinars. Par ailleurs, le volume d'eau total produit par les opérateurs et les collectivités locales est de 9,5 millions de m<sup>3</sup> par jour, soit 3,6 milliards de m<sup>3</sup> par an. L'ADE vient en tête avec 1,7 milliard de m<sup>3</sup>, pour une population de 26.400.000 hab., soit 65%, suivie par la SPA, avec 0,9 milliard de m<sup>3</sup>, pour une population de 7.300.000 hab., soit 18%, et enfin les APC, avec un volume d'un milliard de m<sup>3</sup>, pour une population de 7.000.000 hab, soit 17%. Ce volume est réparti comme suit :

- eaux superficielles : 3,0 millions m<sup>3</sup>/j, soit 32 %.
- eaux souterraines : 5,0 millions m<sup>3</sup>/j, soit 51 %.
- eaux dessalées : 1,5 million m<sup>3</sup>/j, soit 17 %.

## Réalisation de 31 stations d'épuration

Par ailleurs et afin de renforcer la capacité nationale de traitement des eaux usées, M. Necib a annoncé le lancement prochain d'un appel d'offres pour la réalisation de 31 stations d'épuration des eaux usées, et ce, après la levée du gel sur les projets du secteur. «Ce projet constitue une première dans l'histoire du secteur vu le nombre important des stations qui seront réalisées », a précisé le ministre, ajoutant qu'avec ces nouveaux projets le secteur aura réalisé 230 stations



d'épuration d'ici 2020. Aussi, selon lui, la réalisation de ces nouvelles stations permettra de renforcer la capacité nationale de traitement des eaux usées à 600 millions de m<sup>3</sup> par an contre 400 millions de m<sup>3</sup>/an actuellement. Le ministre a souligné que ces eaux traitées seront réutilisées dans les activités agricoles. Il a également expliqué que la réalisation

des stations d'épuration constitue un «grand défi» compte tenu de leur rôle dans la conservation de la ressource et la préservation de l'environnement et la santé de la population. Le ministre a annoncé également la levée du gel pour 50 autres projets concernant la réalisation de jardins filtrants, répartis au niveau des zones rurales à travers le territoire



© El-Djazair.com, photo par Naeef Ghazi

Evolution du linéaire du réseau, de la dotation et du taux de raccordement



national. Ces jardins constituent une technique naturelle intelligente de traitement des eaux usées. Il a également appelé les entreprises chargées de la gestion de ces stations d'investir dans la réalisation d'unités industrielles de mobilisation de boues aux fins d'utilisation dans les activités agricoles comme fertilisants naturels. Par ailleurs, la distribution d'eau a connu, ces dernières années, une évolution significative. Pour preuve, la dotation moyenne par habitant est passée de 123 l/j/hab. en 1999 à 180 l/j/hab. en 2017. Ainsi, 27 wilayas ont une dotation moyenne supérieure à 200 l/j/hab. soit une population de 22 millions d'habitants (Sud plus grandes villes). En outre, 15 wilayas ont une dotation moyenne variant entre 150 et 200 l/j/hab, soit une population de 11,6 millions d'habitants. Enfin, six wilayas ont une dotation moyenne inférieure à 150 l/j/hab, soit une population de 5,7 millions d'habitants. Ainsi, le nombre total d'abonnés a atteint 6 300 000, y compris les APC dont 79 % avec comptage, et 21 % au forfait.

## Le H24, une réalité

Par ailleurs, le pourcentage de la population desservie au quotidien est de 73%, dont 38 % en H24, soit une population de 11.200.000 hab. 14% pour la population desservie un jour sur deux, et 13% pour la population desservie un jour sur trois et plus. Par

ailleurs, au plan organisationnel, la gestion du service public est assurée sur les 1541 communes. L'ADE gère 860 communes, réparties sur 44 wilayas, soit une population de 26.400.000 hab. Les trois SPA, à savoir Seaal, SEOR et Seaco, gèrent 123 communes réparties sur quatre wilayas, soit une population de 7.300.000 hab. Les 558 communes réparties sur 41 wilayas, dont 101 de l'ADE, assurent la vente en gros, soit une population de 7.000.000 hab. Toutefois, la situation de l'AEP durant 2017 a été très critique. Et pour cause, le bilan pluviométrique de l'année hydrologique 2016/2017 était déficitaire sur l'ensemble du territoire. Ainsi, en raison de ce déficit, qui a atteint 37% à l'ouest, à l'exception d'Oran et Mascara, 21% à l'est et 12% au centre du pays, avec comme conséquence des perturbations dans la distribution d'eau potable dans 24 wilayas du pays, une enveloppe de 25 milliards de dinars a été allouée pour finaliser des projets déjà engagés où entreprendre de nouvelles actions afin de pallier une nouvelle perturbation. À cette dotation budgétaire s'ajoutent 4 autres milliards de dinars pour 5 autres wilayas qui n'ont pas connu, certes, de perturbations, mais qui nécessitent une certaine vigilance. Dans le plan réalisé en collaboration avec les ministères de l'Intérieur et de l'Énergie, un diagnostic a été établi sur les 24 wilayas qui ont connu des perturbations dans la distribution

de l'eau durant l'été 2017. Le comité intersectoriel installé durant le mois de juin 2017 au niveau du ministère de l'Intérieur, a enregistré 1.380 perturbations, durant la période allant de juin à septembre. A cet effet, Amirouche Smaïn, directeur de l'alimentation en eau potable au niveau de ministère des Ressources en eau, nous a expliqué qu'après le diagnostic effectué, commune par commune, il ressort la nécessité d'engager des actions complémentaires, portant principalement sur la réalisation de nouveaux forages et sur la réhabilitation d'autres, sur la réhabilitation des stations de pompage, sur la rénovation des conduites d'adduction et des réseaux de distribution, sur les réalisations d'ouvrages de stockage et de stations monoblocs de traitement et sur le raccordement de forages. Ce plan prévoit d'alimenter, quotidiennement, 367 communes avant l'été et 225 autres vers la fin de l'année. Ce financement est prévu par tranche : 50% en mars, 25% en juillet et 25% en octobre. Ce même plan prévoit, également et conformément aux décisions arrêtées lors de la rencontre gouvernement-walis, de programmer une intégration progressive à l'ADE du service public d'alimentation en eau potable géré actuellement par 558 communes à l'horizon 2020. Le transfert de la gestion à l'ADE des systèmes d'AEP de 558 communes est évalué à 56 milliards de dinars.

## Un programme spécial pour la préparation de la saison estivale

Le ministère des Ressources en eau ne se restreint pas à la préparation de la saison estivale. Le département de Hocine Necib s'attelle à mettre à exécution un programme qui se projette sur le moyen et long terme. A cet effet, une action spécifique a été mise en place dans des petites villes côtières à grande affluence touristique, par le renforcement de l'alimentation en eau potable à travers la rénovation et le transfert de 7 stations monobloc de dessalement d'une capacité variant de 2 500 à 5 500 m<sup>3</sup>/j pour un total de 33 000 m<sup>3</sup>/j. Elles sont situées dans les wilayas

de Tlemcen, Oran, Aïn Témouchent, Chlef, Tizi Ouzou et Skikda. Une somme de 4,65 milliards de dinars est allouée à cette opération. « En prévision de la saison estivale 2018, notre département ministériel a initié et mis en œuvre un vaste programme portant principalement sur la redynamisation et l'achèvement des projets en cours de réalisation, la mobilisation de nouvelles ressources principalement souterraines, le raccordement de nouvelles communes et localités sur les grands systèmes existants, la rénovation des conduites défectueuses surtout les adductions, la réhabilitation des stations de traitement et des stations de pompage, et l'élimination des piquages illicites », dévoile M. Smâïn, qui a fait état de l'inauguration de plusieurs projets majeurs avant l'été prochain dans le cadre du programme de généralisation progressive du système d'alimentation quotidienne en eau potable. Ainsi, l'achèvement et la mise en service des projets en cours permettront la prise en charge des villes et localités déficitaires d'une population de 3.500.000 habitants. Il a notamment cité l'entrée

en service avant l'été du projet de transfert du barrage de Mehouane vers Sétif (5 communes, 600.000 habitants)/Monobloc600 l/s, celui du barrage d'Ourkiss vers Oum El Bouagui (5 communes, 528.000 hab.)/ Monobloc/600 l/s, le transfert Mascara à partir de la SDEM Magtaa/MAO (13 communes, 400.000 habitants), le transfert de la nappe de Chott El Gherbi vers les agglomérations au Sud de Tlemcen et au Nord de Naâma et Ouest et Sud de Sidi Bel Abbes (18 communes, 162.500 hab.)/ Mise en service partielle, le transfert Tichy Haf pour Bordj Bou Arreridj (5 communes, 60.000 habitants)/ Monobloc100 l/s, le renforcement de l'AEP de 32 communes de Relizane à partir du système MAO à travers 2e et 3e tranches, l'AEP de 5 communes sud-ouest de Bordj Bou-Arreridj à partir de la station de traitement de Tilesdit, le programme d'urgence pour les wilayas de Annaba et El Tarf, l'AEP de Bou Sâada à partir de Ain Lahdjel (première tranche), W. de M'Sila, le renforcement de l'AEP de Médéa (16 communes : 400.000 hab.). En plus de la réalisation de tous ces projets, plusieurs rencontres ont été

tenues, sous la présidence du ministre des Ressources en eau, surtout pour les 24 wilayas qui connaissent des restrictions en matière de distribution d'eau potable (1j/2 et plus).

### Faire face aux fuites

A cet effet, un état des lieux, avec propositions d'amélioration, a été établie pour chaque commune de chaque wilaya en relation étroite avec les walis. Avec comme objectif ramener à une distribution quotidienne le maximum de communes, avant l'été 2018. « Des instructions et orientations ont été données et des engagements ont été pris pour l'amélioration de la distribution d'eau à travers les différents programmes (centralisés, FNE et locaux). A ce titre, une feuille de route a été arrêtée pour la prise en charge des communes déficitaires à travers un programme d'actions. Ainsi, des rencontres avec les walis et les secrétaires généraux des wilayas, seront organisées, pour l'évaluation de l'état d'avancement des actions de prise en charge. Des missions d'inspection et d'assistance seront également effectuées au niveau



© El-Djazair.com. photo par Nacef Ghazi



des wilayas par les responsables du ministre des Ressources en eau », explique M. Smaïn. En outre, d'autres actions de développement ont été mises en œuvre pour l'amélioration durable de la qualité de service à travers : d'une part, la réhabilitation et l'extension des réseaux en vue d'améliorer leur rendement physique ; d'autre part, le renforcement des capacités de gestion, portant à la fois sur les fonctions techniques, et les fonctions commerciales. « La première étape a porté sur les missions d'ingénierie et d'appui à la gestion au niveau de 44 villes. La 2e étape porte sur la réalisation des travaux au fur et à mesure de l'achèvement des études. Actuellement, 1.500 km sont rénovés par an, tous programmes confondus (PSD, PCD, BW, FCCL). L'objectif est de rénover 2.000 km par an, pour que d'ici 2030, on arrive à baisser le taux de fuite de 30 à 20%, pourcentage jugé acceptable », explique notre interlocuteur. Toutefois, en dépit de l'importance des projets réalisés, certaines villes et localités connaissent encore des difficultés dans l'approvisionnement en eau potable. En effet, selon M. Smaïn, les contraintes de gestion engendrent parfois la non-continuité de la distribution de l'eau dans certaines villes et localités. « Pour certaines communes, la prise en charge de la gestion se limite uniquement

au niveau des ACL sans les agglomérations secondaires (rurales et éparses...). La persistance de perturbations est liée essentiellement au déficit de ressources en eau locales et au non-paiement des créances par les collectivités et les administrations », rappelle le responsable.

## Prise en charge des activités de la gestion

Conformément aux décisions arrêtées lors de la rencontre gouvernement-walis, il a été programmé, en coordination avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, une intégration progressive à l'ADE du service public d'alimentation en eau potable géré actuellement par 558 communes (période 2018-2020). L'objectif recherché à travers cette action est, d'une part, l'unicité de la gestion, et d'autre part, offrir un service public de qualité au citoyen. Cette action doit, selon notre interlocuteur, être automatiquement accompagnée au préalable par des actions de diagnostic et de remise à niveau des réseaux et installations. « Une action qui nécessite la mise à niveau des infrastructures hydrauliques, l'acquisition de locaux pour l'accueil des abonnés, l'acquisition des moyens de contrôle de la qualité de l'eau (laboratoires), le renforcement de

l'ADE en moyens humains et matériels pour l'exploitation, la maintenance et la modernisation des installations de production et de distribution d'eau », a expliqué M. Smaïn. En outre, cette prise en charge nécessite, ajoute l'orateur, un financement moyen de l'ordre de 100 millions de dinars par commune, soit un montant global de l'ordre de 56 milliards de dinars (réparti sur trois années). Dans le même objectif d'amélioration de la qualité du service public de l'eau, il y a lieu d'impulser les actions visant la rationalisation de la consommation d'eau, ce qui nécessite en particulier : la généralisation du comptage, la promotion d'équipements domestiques économiseurs d'eau (robinets, chasses d'eau avec volume réduit ...), l'aménagement dans les habitations de bâches d'eau pour la récupération des eaux de pluie, et l'adaptation du tarif de l'eau à son juste coût. En outre, face à l'enjeu majeur de la gestion durable de cette ressource rare et vulnérable, une évolution des pratiques sociales de l'eau loin de toutes formes de gaspillage est d'une nécessité absolue. De ce fait, les principaux éléments proposés visent à pérenniser le service public hautement sensible, tout en veillant à garantir aux citoyens l'accès à l'alimentation en eau potable selon les standards admis. En conclusion, « il y a lieu de poursuivre les efforts pour consolider les acquis afin d'atteindre un service public performant qui doit se traduire par la généralisation et la pérennisation d'une distribution en continu dans toutes les villes et localités du pays », rassure le responsable. Enfin, il y a lieu de signaler qu'en dépit d'une chaleur exceptionnelle relevée durant l'été 2017, aucun cas de MTH n'a été signalé. « Et cela, grâce à la vigilance du Comité national et des comités des wilayas de lutte contre les MTH, au contrôle et au suivi rigoureux de la qualité de l'eau assurés par les laboratoires des différents opérateurs (plus de 100 laboratoires), ainsi qu'à la coordination avec les services de santé et les bureaux communaux d'hygiène », se félicite M. Smaïn.

**Y. M.**

*\* Cet article a été réalisé avant que Smaïn Amirouche ne soit nommé directeur général de l'Algérienne des eaux.*

Pour assurer une alimentation régulière en eau potable

# Un programme d'urgence en prévision de la saison estivale



Hocine Necib, ministre des Ressources en eau, accompagné de Noureddine Bedoui, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

© El-Djazair.com, photo par Nacef Ghazi

Echaudés par la crise de l'eau potable de l'été 2017, Hocine Necib, ministre des Ressources en eau, et Noureddine Bedoui, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, ont réitéré leur engagement afin d'assurer à toutes les communes en déficit hydrique une distribution quotidienne en eau potable avant l'été. C'est l'objectif principal du programme d'urgence de mise à niveau et de rattrapage en prévision de la saison estivale 2018, tracé conjointement par les deux ministères.

Par Yahia MAOUCHI



approvisionnement quotidien, un approvisionnement H24. Par ailleurs, cette rencontre, estime le ministre, est une opportunité pour faire une réelle évaluation de la situation qui permettra de prendre, par la suite, les mesures nécessaires, pour l'application de ce programme qui vise la satisfaction du citoyen en lui attribuant une alimentation journalière en eau potable. Le plan intervient à la suite des orientations du président de la République. Pour ce faire, le ministre des Ressources en eau a fait savoir que tous les projets en cours de réalisation seront livrés avant la fin du mois de Ramadhan. Ainsi, afin d'éviter le scénario de l'année précédente et le manque d'approvisionnement en eau, le pays s'attelle, actuellement, poursuit M. Necib, «à relever les différents défis liés à la couverture des zones enclavées, à l'amélioration du service et des indices de gestion, et au renforcement et au maintien des infrastructures réalisées». Évoquant les résultats de la mise en œuvre de son programme, il cite le nombre de barrages qui est passé de 41, en 1999, à 80, avec une capacité de 8,2 milliards de m<sup>3</sup>. Le ministre a fait état de la réception de cinq nouveaux barrages à l'horizon 2020, pour atteindre une capacité de quelque 9 milliards de m<sup>3</sup>. Dans le même sillage, le ministre rappelle la réalisation de 11 stations de dessalement qui couvrent 17% de la production en eau potable, devant s'élever à 25%, avec le lancement de deux stations à El-Taref et à Alger à 300.000 m<sup>3</sup>/j chacune. Mieux encore, poursuit M. Necib, toutes les conduites vétustes seront réhabilitées et les projets de transfert vont être achevés. Dans le même ordre d'idées, le ministre rappelle que « 98% de la population est raccordée au réseau d'eau potable (100% en milieu citadin), avec une part journalière de 180 litres et une distribution journalière au profit de 73% de la population, soit 29 millions d'habitant, dont 38%, soit 11 millions ont une alimentation de H24. Près de 10,5 milliards m<sup>3</sup> sont mobilisées annuellement, dont 31% provenant des barrages », se félicite-t-il. D'autre part, le premier responsable du secteur rappelle

**A**insi, en prévision de la saison estivale 2018, une rencontre intersectorielle a été organisée au siège du ministère des Ressources en eau, en présence de Noureddine Bedoui, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, et Hocine Necib, ministre des Ressources en eau, ainsi que le chef du cabinet de ministère de l'énergie. Lors de son intervention, Hocine Necib a déclaré que son département a élaboré un plan d'urgence pour prendre en charge les besoins en eau des citoyens. « Ce plan dont le montant est estimé à 25 milliards de dinars sera bientôt soumis à l'approbation du gouvernement », a signifié le ministre lors d'un point de presse, tenu en marge de la rencontre intersectorielle sur la distribution de l'eau potable et l'énergie électrique, en prévision de la saison estivale 2018, au siège du ministère des Ressources en eau. Il s'agira de prendre en charge les déficits hydriques de chaque commune en la

dotant notamment de financements complémentaires dont elle a besoin. « Les 592 communes en déficit dans 24 wilayas ont été diagnostiquées et des solutions sont d'ores et déjà proposées. Pour celles qui ont besoin de financements complémentaires, elles seront soutenues par le gouvernement ainsi que par le fonds de solidarité des collectivités locales », a assuré Hocine Necib, précisant que ce programme d'urgence sera mis en œuvre en trois étapes, et s'étalera jusqu'à 2019. Les premières wilayas qui vont en bénéficier, selon le ministre, sont celles ayant vécu des pénuries d'eau en été 2017. Les objectifs assignés pour la concrétisation de la première étape de ce plan qui va avoir lieu avant le mois de Ramadhan prochain est de ramener la distribution de l'eau dans les communes approvisionnées 1j/3 à 1 j/ 2. Le deuxième objectif est d'atteindre toujours avant le mois de jeûne à distribuer aux communes approvisionnées à raison de 1J/2 maintenant, un approvisionnement quotidien et dans les communes qui bénéficient actuellement d'un

que depuis 2000 son département a procédé à la réalisation de cinq systèmes de grands transferts (Ain Salah, Tamanrasset, Beni Haroun, Taksebt, Mostaganem, Arzew, Oran), en attendant la réception de la partie Ouest au cours de cette année. Le ministre a aussi annoncé que son département accompagnera, par le biais du Fonds national de solidarité des collectivités locales, la réalisation des 29 projets d'épuration des eaux usées. Enfin, M.Necib a donné instruction afin de finaliser, avant le mois de Ramadan, les projets de transfert d'eau à partir de barrages, au profit de 3,5 millions d'habitants, de réhabiliter et d'élargir les réseaux de distribution et de renforcer les capacités de la gestion.

### Haro sur les voleurs d'eau

Par ailleurs, Hocine Necib a évoqué les points noirs qui handicapent les entreprises publiques, notamment les créances qui sont détenues par les clients domestiques, représentant une somme de plus de 14 milliards de dinars. Ainsi, l'Algérienne des

eaux (ADE) détient 14 milliards de créances envers ses clients du secteur public, dont plus de 50% soit 7,8 milliards de dinars sont dus aux APC. Ce même chiffre (7,8 milliards de dinars), souligne le ministre, représente la dette de l'ADE à Sonelgaz. « Le problème des créances est un dossier d'une importance cruciale et un facteur pénalisant fortement les entreprises publiques sous la tutelle du secteur. Et pour que l'ADE puisse accomplir sa mission comme il se doit, les communes doivent honorer leurs dettes », prône le ministre. Sur ce sujet, il est à rappeler que le montant des factures impayées par les ménages abonnés de l'Algérienne des eaux (ADE), est estimé à 29 milliards de dinars, a indiqué le directeur chargé de l'alimentation en eau potable auprès du ministère des Ressources en eau, Smaïl Amirouche. Ce qui représente plus de 63% du montant global des créances impayées par l'ensemble des clients de cette entreprise qui est estimé à 46 milliards de dinars. Ainsi, le ministre a estimé que les créances de l'ADE envers ses clients

connaissent une augmentation continue. Et pour lutter contre le phénomène du piquage illicite et des fuites d'eau, Hocine Necib a précisé que des instructions fermes seront données à ses services pour lutter contre ces phénomènes. Pour le ministre, ceux qui pratiquent le piquage illicite se permettent maintenant de le vendre. « Le secteur des ressources en eau a enregistré plus de 15 900 branchements illicites à travers le territoire national. Un phénomène qui prend de l'ampleur. Cette pratique est généralisée dans certaines wilayas. A travers ces branchements, certains volent carrément de l'eau pour le vendre dans des citernes », dénonce le ministre. « Pour éviter ces cas durant la saison estivale prochaine, il a été décidé d'accélérer la cadence de travaux et d'achever les différents projets structurants avant le début du mois de Ramadhan, de mettre en place un plan spécifique pour les communes, de diminuer les actes de branchements illicites et de sensibiliser les citoyens », assure Hocine Necib.



L'Algérie est pionnière à l'échelle africaine en matière de réalisation des stations d'épuration des eaux usées.



## L'eau potable, une priorité majeure pour le gouvernement

Intervenant de son côté, Nouredine Bedoui, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, a appuyé les propos de son collègue au gouvernement et indiqué que l'approvisionnement des populations en eau potable est une priorité majeure pour le gouvernement. A cet effet, M. Bedoui a indiqué que des instructions fermes seront données d'abord aux P/APC afin d'apurer les créances dues à l'ADE. La deuxième instruction, selon Bedoui, est de lutter contre le piquage illégitime, en usant de la force de la loi. Il a exhorté, à cet effet, les walis à mieux gérer les affaires de la commune dans tous les secteurs, dont celui des ressources en eau. «Les walis possèdent toutes les prérogatives pour mettre fin au piquage illégitime d'eau, provoquant 40% de perte», dit-il, exhortant, par ailleurs, les collectivités locales à

se pencher également sur les fuites d'eau, estimées à 350 000 cas. L'autre instruction qui sera donnée aux walis et aux responsables des collectivités locales est de trouver des solutions pour le problème des oppositions pour la réalisation des projets en rapport avec le secteur de l'eau. Dans ce sens, Nouredine Bedoui a souligné qu'une commission sera installée entre les deux ministères et sera présidée par les SG des deux ministères. Le ministre de l'Intérieur a affirmé aussi que des instructions seront données aux walis afin de lever toutes les entraves bureaucratiques pouvant retarder l'attribution des chantiers aux entrepreneurs. Par ailleurs, M. Bédoui, a rappelé qu'entre 2000 et 2016 plus de 3700 milliards de dinars ont été consacrés au secteur des Ressources en eau (280 milliards de dinars sont alloués pour l'exercice 2018, Ndlr). Le ministre de l'Intérieur a souligné que son département a engagé, à travers les fonds de wilayas, environ 10,7 milliards de dinars pour le paiement de l'électricité, du gaz et

de l'eau, tandis que 12,2 milliards sont engagés par le Fonds des collectivités locales pour le même volet de dépenses. La facture de consommation du gaz, électricité et eau des APC, durant l'exercice financier de l'année 2016, a atteint 18,7 milliards de dinars contre 15,9 durant l'exercice de l'année 2015, soit une augmentation de 2,8 milliards de dinars. Le ministre a indiqué que la consommation des énergies représente environ 5% des dépenses totales des APC. Evoquant la saison estivale, il a noté la mise en place de trois comités chargés des préparatifs, du suivi de la disponibilité durant cette période de l'eau et de l'électricité et des activités sportives et culturelles. Dans cette optique, une enveloppe de 7 milliards de dinars a été octroyée pour équiper les parcs des communes en matériels d'entretien, d'éclairage public et en équipements hydrauliques et d'intervention.

Y. M.